



*Commission Locale de l'Eau élargie
Canal Seine Nord Europe*

14 novembre 2023

Oisy-le-Verger

Compte-rendu

Liste de présence en fin de compte-rendu

Réunion

Monsieur BEAUCHAMP ouvre la réunion et remercie Madame le Maire pour l'accueil, ce qui permet de tenir une nouvelle réunion de Commission Locale de l'Eau élargie sur le projet du Canal Seine Nord Europe.

Monsieur BEAUCHAMP remercie les participants à cette réunion.

Il rappelle que ces réunions sont organisées à la fois pour suivre le projet mais aussi pour la bonne information des acteurs du territoire. L'implication du territoire est nécessaire pour une bonne prise en compte du projet et sa diffusion.

Monsieur BEAUCHAMP explique que cette réunion est la 5ème sur le sujet, la dernière date de 2021 à Léclyse.

Monsieur BEAUCHAMP explique que cette réunion est élargie aux maires des communes concernées par le tracé du canal ainsi qu'aux membres des commissions thématiques du SAGE de la Sensée comme toutes les CLE Canal Seine Nord Europe qui ont pu être organisées.

Monsieur BEAUCHAMP remercie la présence des représentants de la Société du Canal Seine Nord Europe venus répondre aux interrogations de la CLE alors que d'autres acteurs économiques ne la consultent même pas pour leur projet.

Monsieur BEAUCHAMP explique que le sujet interroge beaucoup et que les premiers travaux dans l'Oise démontrent l'avancement du projet et sa concrétisation.

Attendu par tous, le canal Seine Nord Europe est un facteur de développement économique de la Région et plus localement des territoires du Douaisis, Cambrésis, Valenciennois et l'Arrageois. Pour autant, les questions environnementales et hydrauliques ne doivent pas être négligées.

Monsieur BEAUCHAMP rappelle que la garantie d'une eau de bonne qualité et en quantité suffisante reste une préoccupation pour le territoire ainsi que le rechargement des nappes phréatiques indépendamment du Canal Seine Nord Europe.

Cela est d'autant plus vrai, avec les épisodes sécheresse marqués connus depuis 2 ans même si les épisodes pluvieux du moment sont les bienvenus pour les nappes.

Monsieur BEAUCHAMP ajoute que le Canal Seine Nord traverse les communes situées sur le bassin Scarpe Amont-Sensée relatif aux arrêtés sécheresse placé en vigilance sécheresse cette année.

Il indique que les communes du Nord, situées sur le bassin de l'Escaut selon l'arrêté sécheresse, étaient en alerte sécheresse.

Des préoccupations sont à prendre en compte rapidement sur notre territoire et notamment en menant une étude HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages et Climat).

Monsieur BEAUCHAMP explique que cette étude est en phase de démarrage, cependant plusieurs freins sont à lever pour la lancer : le frein financier a été levé en partie dernièrement, puisque l'Agence de l'eau subventionne à 70 % cette étude au lieu de 50 % , le reste à charge est plus supportable pour le SyMEA.

Monsieur BEAUCHAMP ajoute qu'un frein est encore à lever, celui de la méthodologie adéquate au territoire pour le bon déroulement de l'étude.

Monsieur BEAUCHAMP revient sur le sujet du Canal Seine Nord et remet les éléments dans le contexte :

- Au vu des épisodes sécheresse que nous connaissons, la question se pose quant à l'alimentation du Canal Seine Nord, l'alimentation par l'Oise sera-t-elle suffisante ?

La Retenue de Louette, une réserve de 14 millions de m³ située à Allaines au nord de Péronne pour soutenir l'alimentation du Canal, jouera-t-elle bien son rôle de tampon ou d'alimentation en étiage ?

- Suite à la création du Canal Seine Nord Europe, le Canal du Nord restera navigable depuis Arleux jusque Marquion et restera en eau mais non navigable jusqu'à Havrincourt. La dernière partie sera remblayée.
Que deviendra la partie du canal qui restera en eau mais qui sera non navigable ?
- Sur le territoire de la Sensée, deux écluses seront construites avec une hauteur de chute d'eau d'environ 25m, à Marquion et Oisy-le-Verger. La société Canal Seine Nord Europe devait étudier l'impact des ondes d'intumescences de l'écluse de Oisy-le-Verger sur le canal de la Sensée. Qu'en est-il ?
- Le canal Seine Nord traverse des zones de captages d'eau potable. Quelle influence aura le Canal sur ces captages mais aussi sur les captages agricoles ?

Monsieur BEAUCHAMP laisse la parole à Monsieur DAREAUD pour présenter l'équipe présente à la réunion, l'avancement du projet et répondre aux questions de la CLE.

Présentation Société Canal Seine Nord

(Support de présentation joint au compte-rendu)

Monsieur DAREAUD explique que les 1^{er} travaux ont commencé sur le secteur 1 dans l'Oise, secteur le plus avancé sur l'ensemble du tracé du canal, et notamment le chantier de Montmacq.

Sur le territoire de la Sensée, un diagnostic archéologique est lancé à Aubencheul-au-Bac, les grues étaient visibles lors de cette réunion.

Pour le planning prévisionnel, les 1^{er} travaux seront lancés sur le territoire en 2025 avec une mise en service des 107 km du canal en 2030 sous réserve de l'autorisation environnementale.

➤ Gestion de l'eau

Monsieur BECART explique que le canal sera globalement étanche sur l'ensemble du

tracé.

Une étanchéité à 100 % n'est pas possible, il y a toujours une légère infiltration, elle est quantifiée de 0,62m³/s.

Il ajoute que des essais d'étanchéité ont été menés dans la Somme.

Monsieur BECART précise que le point de prélèvement de l'Oise se situe à Montmacq, avant le barrage de Venette, secteur où le niveau d'eau est stable.

Monsieur BECART ajoute qu'une prise d'eau est incluse dans le tracé du Canal Seine Nord vers le canal du Nord à Graincourt-les-Havrincourt.

Cet apport d'eau compensera les fuites actuelles du Canal du Nord qui alimentent les captages en eau potable du fait de la non étanchéité de celui-ci. Ceci permettra de garder les captages de la Vallée de la Sensée fonctionnels.

Monsieur BECART explique qu'un test a été mené sur le débit de l'Oise pour connaître le nombre de jours où il est possible de prélever.

Question/Réponse.

- Monsieur DELILLE explique que cette année, l'Aronde et l'Oise étaient en assec. L'année 1976 était une année sèche mais il n'y avait pas de manque d'eau dans les rivières et les perturbations étaient plus importantes.
Et 2ème point, Monsieur DELILLE s'interroge sur la stabilité de l'alimentation en eau à une altitude comme celle du Canal Seine Nord Europe

Monsieur BECART répond que dans la chronique mesurée de l'Oise, 1976 est l'année la plus critique. Cependant, la situation peut être différenciée ; une année critique dans l'Oise peut ne pas l'être sur la Sensée.

Il revient sur les épisodes actuels où une partie du Pas-de-Calais subit des inondations.

Concernant l'altitude, Monsieur BECART explique que cela importe peu, c'est le système d'étanchéité qui est important.

Monsieur BECART ajoute que la technique a évolué mais la réglementation aussi, notamment sur la surveillance et la mise en place des ouvrages. Les dossiers sont instruits par les services de l'État avec un niveau d'exigence réglementaire hydraulique.

- Monsieur DELILLE indique que dans le rapport du CESER, une étude démontre un assec sur 2 décennies.

Monsieur BECART répond que la probabilité d'un arrêt de la navigation est mentionné 2 fois par siècle.

Il précise que dans le projet du canal initial, avant la reconfiguration du député Rémy Pauvros, une 2ème retenue était identifiée. Le CESER préconisait de mettre en service cette 2ème retenue. D'après les études, seule la retenue de Louette est suffisante.

- Monsieur BIENFAIT s'interroge sur le gestionnaire de l'alimentation du canal dans l'Oise.

Monsieur BECART répond que le prélèvement se fait à Montmacq dans le bief de Venette. L'Oise est source d'alimentation mais aussi l'Aisne, affluent de l'Oise, qui a un débit supérieur à l'Oise.

➤ Remplissage du Canal

Monsieur BECART explique que l'alimentation du Canal Seine Nord Europe, sur le territoire de la Sensée, commencera via le Canal de la Sensée. Le Canal du Nord servira de transfert entre l'Oise et le Canal de la Sensée.

La mise en eau se fera en 2028. En premier lieu, par le remplissage du bief 7 – écluse Oisy-le-Verger au Canal de la Sensée – ainsi que le bief entre les 2 écluses de Marquion et Oisy-le-Verger.

Le débit supplémentaire injecté dans le canal du nord est de 1,3 m³/s.

- Monsieur DELILLE s'interroge sur une demande de prise d'eau par le monde agricole dans la Retenue de Louette

Monsieur BECART répond que si la profession agricole nécessite un besoin d'eau, elle sera en charge de trouver une source ; le Canal Seine Nord Europe peut faire office de transfert d'eau mais pas d'alimentation. Le volume du Canal Seine Nord Europe doit rester constant autrement, il y aurait des impacts sur la navigation.

- Monsieur REYMBAUT indique que la retenue de Louette est rassurante, quand le débit de l'Oise est critique on arrête le prélèvement mais il s'interroge sur l'alimentation des captages.

Monsieur BECART répond qu'au niveau de l'écluse 7 de Graincourt-les-Havrincourt, le

Canal du Nord reste alimenté par le Canal Seine Nord pour alimenter les captages eau potable, ce qui permet de compenser les fuites actuelles du Canal du Nord.

Monsieur BEAUCHAMP ajoute que tant que l'on n'est pas capable de connaître la capacité de recharge de la nappe, il n'y aura pas de prélèvements supplémentaires sur le territoire de la Sensée.

Monsieur BECART explique, pour la construction des écluses, qu'il est nécessaire d'abaisser la nappe dans un périmètre défini autour de l'écluse sur une durée de 3 ans. Pendant la phase travaux, le captage eau potable situé à Oisy-le-Verger sera interconnecté, comme vu avec Noreade, pour assurer la continuité de l'alimentation en eau potable.

- Monsieur DELILLE intervient sur l'impact de cet abaissement de la nappe sur les 4 captages à Arleux et s'inquiète de la qualité de l'eau qui est déjà mauvaise. Et, de plus, il s'inquiète de l'impact sur le niveau d'eau des marais qui ne doit pas baisser au risque de les assécher.

Monsieur BECART répond que l'impact n'est plus visible lorsque l'on s'éloigne du périmètre de l'écluse de Oisy-le-Verger. Les captages d'Arleux ne seront pas impactés.

- Monsieur SARRAUTE demande, concernant la construction des écluses, le devenir des eaux d'exhaure.

Monsieur BECART répond que ce sera VNF qui s'en chargera via le Canal du Nord.

➤ Ondes d'intumescence écluse Oisy-le-Verger

Monsieur AILLERET présente les résultats de l'étude menée sur l'impact des éclusées de Oisy-le-Verger.

Les phénomènes d'éclusées n'auront pas d'impact sur le Canal de la Sensée.

- Monsieur DELILLE questionne le volume des éclusées.

Monsieur AILLERET indique que le volume est de 20 000 m³ pour la sassé de Oisy-le-Verger et 8 000 m³ pour celle de Goelzin.

➤ Échéances

Monsieur DAREAUD explique que les discussions sont à mener avec les territoires sur le devenir du Canal du Nord qui restera en eau mais qui ne sera plus navigable.

Monsieur DAREAUD présente le planning prévisionnel sous réserve de l'autorisation environnementale.

Monsieur DAREAUD rappelle que les travaux seront une succession de micro-chantiers sur les 28 km de l'Artois-Cambrésis.

- Monsieur DELILLE interroge sur la compensation environnementale.

Monsieur BECART explique que la Société du Canal Seine Nord Europe se charge de la compensation; il indique 110 ha de mesures compensatoires.

Les terrains ont été achetés et pour le reste, ce sont des surfaces attenantes au canal et qui sont utiles à la construction du canal. Elles deviendront des boisements ou autres.

Monsieur BECART indique que la Société du Canal Seine Nord Europe finance du rétablissement de haie sur le tracé du canal.

- Monsieur NORMAND évoque le remembrement, et l'érosion due à la culture qui est dans le sens de la pente.

Monsieur BEAUCHAMP remercie la Société du Canal Seine Nord pour cette présentation. Il rappelle que cette réunion de CLE est élargie pour toutes les personnes souhaitant connaître l'avancement du projet.

Une nouvelle réunion sera programmée l'année prochaine pour continuer à suivre le projet.

Monsieur BEAUCHAMP rappelle avoir été à une réunion à Amiens, où les secteurs de l'Oise et de la Somme étaient pris en considération mais pas celui de la Sensée. Il reste attentif à cela.

Monsieur BEAUCHAMP ajoute que ce projet inquiète, qu'il est d'une ampleur considérable et demande des travaux importants.

Le territoire de la Sensée a été impacté deux fois par la création de canaux, le Canal du Nord et le Canal de la Sensée. Cependant, la réglementation n'était pas ce qu'elle est

aujourd'hui.

Il faut être vigilant à la reconquête hydraulique. Ce n'est pas VNF qui assume les conséquences mais bien les collectivités malgré un financement qui n'est pas adéquat aux problèmes.

La construction d'un troisième canal dans la Sensée peut être envisagé mais il est impensable de faire face aux mêmes problèmes qui sont : une alimentation du canal par la nappe et l'impact de la confluence entre le nouveau canal et le Canal de la Sensée.

Monsieur BEAUCHAMP ajoute que les études menées par la Société du Canal répondent à des interrogations mais celle du changement climatique reste en suspens, même si la société du Canal doit également se la poser.

Les rapports du GIEC montrent que les événements prédits arrivent plus rapidement que ce qui était prévu, ce qui conforte l'inquiétude.

Monsieur BEAUCHAMP ajoute que la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Sensée continuera d'être attentive sur ce sujet.

Il annonce la prochaine commission thématique du SAGE, la commission 3 'Érosion des sols', le lundi 4 décembre, 14h, salle des fêtes de Hem-Lenglet.

Monsieur BEAUCHAMP remercie l'ensemble des participants, Madame le Maire pour l'accueil et conclut cette réunion.

Présence

42 participants

Intervenants Société du Canal Seine Nord Europe

AILLERET Xavier, Directeur de projet One 4 – Maître d'œuvre

BECART David, Directeur de l'environnement

DAREAUD Jean-Yves, Directeur du territoire Artois-Cambrésis

DIERS William, Directeur du secteur 4

Collège des élus

AVE Annie, Maire Wasnes-au-Bac, Représentante CAPH

BEAUCHAMP Charles, Conseiller Départemental du Nord, Président CLE SAGE de la Sensée

DUPONT Alain, Maire de Brunémont

GUENOT Marie-Christine, Maire d'Oisy-le-Verger

LABADENS Sylvie, Conseillère Départemental du Nord

MANECHEZ Sylvie, Maire Noreuil, Représentante Communauté de Communes du Sud Artois

NORMAND Arnold, Représentant Communauté Urbaine d'Arras

PRETTRE Michel, Maire d'Aubenchoul-au-Bac

SAVARY Jean, Représentant Communauté de Communes Coeur d'Ostrevent

DE NOTARIS Edouard, Mairie Aubenchoul-au-Bac

LIBERAL Miguel, Adjoint Maire de Lécluse

REYMBAUT Jean-Pierre, Mairie de Tortequesne

Excusés

AUCHART Ernest, Maire d'Hannescamps, Représentant CC Campagnes de l'Artois

DUBUS Philippe, Maire de Haucourt

FONTAINE Jean-Paul, Conseiller Régional des Hauts de France

GEORGET Pierre, Conseiller Départemental du Pas-de-Calais

Collège des usagers

DELABRE Fabienne, Hôtellerie de Plein Air

DUSAUTOIR Anthony, Fédération Pêche 62

GRUSZECKI Pierre, Fédération Pêche 59

LEVY Mélanie, Fédération Chasse 62

HAVERLANT Hervé, Noréade

Collège des représentants de l'Etat

BUIRE Nicolas, Agence de l'eau

MALBRANCQ Jérôme, DDTM59

Communes du tracé

SAINTOBERT Jacques, 1^{er} adjoint Marquion

DELEVAQUE Corinne, Maire d'Epinoy

SETAN Gérard, Maire Moeuvres

Invités

BIENFAIT Jean-Bernard, AAPPMA Arleusienne

BIGOT Frédéric,

BLANCHARD Yvette, Maire Hem-Lenglet

DELILLE Jean-Paul, Bio en Hauts-de-France

DEZ Jean-Yves, Mairie Raillencourt-Sainte-olle

DOIGNEAUX Marie-Thérèse, Maire Saily-lez-Cambrai

FLAMENGT Georges, Président SyMEA – SAGE Escaut

GOZE Anne, VP SyMEA

JOURNET Billy, Maire Flesquières

LIEVAL Audrey, SAGE Escaut - SyMEA

LUNVEN Benjamin, SyMEA

PARENT Marie, SyMEA

RAMETTE Séverine, SAGE Sensée

RINGEVAL Maryvonne, Mairie Raillencourt-Sainte-olle

SARRAUTE Philippe, Maire Bettrechies

YUX Alain, Elu Ecourt-St-Quentin

Excusés

DROMART Evelyne, Maire Morchies